

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

A la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 23<sup>e</sup> jour du mois d'août 2019 à 11h00 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Jean-François Perrier, maire suppléant et les conseillers Messieurs: Louis Laurier, Dean Brisson, Donald Richard.

Madame Sophie Chamberland, conseillère, est absente, absence motivée (motif personnel).

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse est absente, absence motivée (motif personnel).

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Jean-François Perrier, maire suppléant.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil présent sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Jean-François Perrier, maire suppléant constate le quorum à 11h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Démission d'un membre du conseil.
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de la session.

## **RÉSOLUTION 190-19** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 191-19**  
**DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

ATTENDU QUE madame Sophie Chamberland, conseillère a fait parvenir un courriel en date du 22 août afin d'informer le conseil de sa démission en tant que conseillère municipale, étant donné qu'elle est absente depuis le mois juillet et qu'il lui est impossible de prévoir la date de son retour;

ATTENDU QU'un poste est déjà vacant et qu'un avis d'élection doit être publié en date d'aujourd'hui, date limite pour déclencher l'élection pour le poste # 1;

ATTENDU QUE le fait par le conseil d'accepter la démission aujourd'hui éviterait une deuxième élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

QUE la démission de Madame Sophie Chamberland en tant que conseillère au poste numéro 2 est acceptée.

Le président d'élection (directrice générale) informe par le fait même que la date de l'élection partielle est fixée au 6 octobre 2019, en même temps que l'élection prévue afin de pourvoir le poste numéro 1, un avis public d'élection sera publié en ce sens en date d'aujourd'hui (23 août 2019).

Le conseil tient à remercier Madame Chamberland de son implication dans la vie municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 192-19**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la séance soit levée, il est 11h06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guylaine Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Jean-François Perrier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-François Perrier,  
Maire suppléant.